

La bataille des moulins à eau fait rage entre leurs propriétaires et les défenseurs des poissons



© Jean-Baptiste Quentin Plusieurs dizaines de milliers de meuneries sont installées au bord de l'eau en France. LP/Jean-Baptiste Quentin

Don Quichotte aurait pu les prévenir, on ne gagne pas contre les moulins. Fussent-ils des moulins à eau ! En avril dernier, un amendement de la loi Climat et résilience, a mis en furie pêcheurs et naturalistes français. Il interdit de financer les destructions des retenues des moulins. Le collectif Rivières naturelles le qualifie d'« offensive historique contre la biodiversité » et a lancé une pétition pour « protéger les rivières d'une nouvelle menace ». Pourquoi ? Pour les naturalistes, « effacer » ces constructions revient à remettre en état les cours d'eau. « C'est vital. Vital pour les poissons migrateurs qui doivent remonter nos rivières et accéder aux frayères (*lieu où les poissons déposent leurs œufs*) pour se reproduire, vital pour éviter les effets délétères des pollutions » insiste France nature environnement (FNE). La fédération d'associations de défense de la nature, enrage qu'on mette en péril le vivant, au nom de la lutte contre le dérèglement du climat. 100000 obstacles sur les cours d'eau Or selon les derniers chiffres de l'office national pour la biodiversité, on compte plus de 100 000 « obstacles » sur nos cours d'eau. Comprenez des digues, des barrages mais aussi de très nombreuses retenues de moulins. Plusieurs dizaines de milliers de meuneries sont installées au bord de l'eau en France. Pour les propriétaires, rassemblés au sein de la Fédération française des amis des moulins (FFAM), il s'agit de préserver leurs patrimoines jusque-là détruits avec l'aval et d'importantes subventions de l'État. Et en substance défenseur de l'environnement comme pêcheurs se trompent de cible. « Il n'y a aucune commune mesure entre de grands barrages qui peuvent faire plus de 60 m de hauteur et les milliers de petites de retenues de moulins dont l'essentiel ne dépasse pas les 2 m de hauteur, défend la FFAM dans un courrier adressé à la fédération de pêche. Ces ouvrages modestes, mais extrêmement nombreux, loin de perturber le fonctionnement naturel de nos rivières comme vous le prétendez, viennent tout au contraire corriger les excès de nos eaux. » Amis des moulins 1, amis des poissons 0.